

PROJET DE MINE DE FER
AU LAC BLOOM

PAR LA COMPAGNIE
CONSOLIDATED THOMPSON
IRON MINES LIMITED

MÉMOIRE

Présenté au

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR

La Corporation de promotion industrielle
et commerciale de Sept-Îles

La Chambre de Commerce de Sept-Îles

La Ville de Sept-Îles

Le Centre local de développement
de la MRC de Sept-Rivières

21 septembre 2007

Introduction

Les intervenants socio-économiques de la région de Sept-Îles désirent faire connaître leur position quant à la réalisation du projet de mine de fer du Lac Bloom par la Compagnie Consolidated Thompson Iron Mines Limited (CLM) dans la région de Fermont.

La Chambre de commerce de Sept-Îles a été créée en 1956 et regroupe 425 membres. Ces membres proviennent de la grande entreprise, de PME, de travailleurs autonomes, d'organismes voués à l'éducation et autres secteurs commercial et industriel.

La Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles inc. est un organisme sans but lucratif créé en 1974. Son mandat est de faire la promotion industrielle et commerciale de la municipalité, d'aider les entreprises dans la réalisation de projets et de développer des projets et solliciter des promoteurs pour leur réalisation. Elle est, en quelque sorte, mandataire de la Ville de Sept-Îles pour son développement économique.

La mission du Centre local de développement de la MRC de Sept-Rivières (CLD) est de contribuer à assurer le support aux entreprises. C'est le guichet « multiservices » pour le soutien à l'entrepreneuriat.

Nos organismes ont déjà eu l'occasion de présenter des mémoires dans le cadre de d'autres mandats du BAPE dont le projet d'aménagement du projet hydroélectrique Sainte-Marguerite et celui de la Toulnostouc par Hydro-Québec.

Nous avons également travaillé à l'implantation et la réalisation de différents projets dont la phase 1 et 2 d'Aluminerie Alouette, la relance de l'usine bouletage de la Compagnie minière IOC, etc.

Notre région a vu son développement fortement influencé par la découverte des gisements miniers dans les années 40 dans le nord du Québec et du Labrador. Ces découvertes ont permis l'implantation de compagnies minières d'importances telles que : la Compagnie minière IOC, qui a des installations à Sept-Îles et à Labrador City, Québec-Cartier Mining (QCM) qui possède des usines à Fermont et Port-Cartier et Mines Wabush avec des installations à Wabush et Sept-Îles.

Forts de cette expérience, c'est sans hésitation que les membres de la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles et de la Chambre de commerce de Sept-Îles appuient la Compagnie Consolidated Thompson Iron Mines Ltd dans ses démarches afin de s'implanter dans la région de Fermont et d'obtenir les autorisations nécessaires pour le démarrage des travaux d'exploitation du site de Bloom Lake.

Pour le projet de la Compagnie CLM, nous sommes en constante communication avec les promoteurs depuis plus de 2 ans et nous les avons rencontré à plusieurs reprises afin d'échanger sur nos attentes respectives.

Nous sommes conscients que tout en supportant ce projet de développement comme n'importe lequel autre, qu'il soit nécessaire comme conditions préalables de ne pas influencer trop négativement l'environnement. Ce projet doit donc être réalisé dans le respect des normes environnementales prescrites au Québec.

Impacts immédiats

Le secteur d'activité dans lequel œuvre CLM correspond à un secteur bien connu de la part des fournisseurs de la région. Depuis plus de 50 ans, les compagnies IOC, QCM et Wabush exploitent des mines à ciel ouvert dans la région de Fermont, Labrador City et Wabush et comptent plusieurs centaines de fournisseurs du petit outil aux gros équipements. La Ville de Fermont a été créée en 1974 avec l'exploitation de sites miniers près du Lac Jeannine, Mont-Wright et Fire Lake. Le site visé par CLM fut jadis contrôlé par QCM.

Les expériences acquises à l'occasion de la construction de la phase 2 d'Aluminerie Alouette ou celle des centrales hydroélectriques sur les rivières Toulmoustou ou Sainte-Marguerite, auront permis à plusieurs entrepreneurs de notre région d'acquérir les équipements et développer les compétences nécessaires pour réaliser de grands ouvrages.

Il en est ainsi pour les travailleurs. De façon générale, les travailleurs de la Côte-Nord possèdent les qualifications nécessaires pour œuvrer sur un chantier de cette ampleur. Considérant que le promoteur prévoit que les activités de construction qui devraient durer un peu moins de 2 ans et nécessiter un minimum de 400 travailleurs, il est permis de croire qu'un fort pourcentage de ces travailleurs proviendront de la région. De plus, le promoteur s'est engagé à les recruter dans les communautés locales et innues.

Selon les données de la Commission de la construction du Québec, il y avait sur la Côte-Nord en 2006, plus de 2 600 travailleurs qui ont cumulé plus de 2.1 millions d'heures travaillées.

Tableau C 1

Nombre de salariés selon la région de domicile, 1997-2006

Région	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
										Nombre	Variation
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	4 082	4 093	4 021	4 086	3 940	4 197	4 787	4 974	5 096	5 250	3,0%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 445	5 672	6 369	6 792	6 167	5 955	6 156	6 507	6 491	6 591	1,5%
Québec	13 636	13 436	14 041	14 470	14 973	16 295	17 793	19 264	20 572	21 062	2,4%
Mauricie-Bois-Francs	6 589	6 718	6 978	7 020	7 083	7 640	8 280	8 502	8 974	9 186	2,4%
Estrie	3 233	3 464	3 866	3 925	3 964	4 241	4 534	4 847	5 009	5 155	2,9%
Grand Montréal	42 668	45 651	49 374	51 578	53 666	58 808	64 392	70 977	74 358	74 122	-0,3%
Île de Montréal	10 238	10 981	11 872	12 447	12 958	13 905	14 775	16 040	16 304	15 409	-5,5%
Montréal	15 588	16 613	17 970	18 471	19 099	21 060	23 117	25 466	26 833	27 099	1,0%
Laval-Laurentides-Lanaudière	16 842	18 057	19 532	20 660	21 609	23 843	26 500	29 471	31 221	31 614	1,3%
Outaouais	3 715	3 623	4 210	4 506	4 857	5 451	6 133	6 328	6 311	6 135	-2,8%
Abitibi-Témiscamingue	2 337	2 193	2 084	2 147	2 051	2 258	2 452	2 619	2 686	2 490	-7,3%
Baie-James	28	5	11	78	26	91	120	86	118	117	-0,8%
Côte-Nord	2 610	2 420	2 324	2 394	2 430	2 629	3 194	3 519	2 998	2 665	-11,1%
Extérieur	846	724	835	1 113	824	759	886	788	782	717	-8,3%
Ensemble du Québec	85 189	87 999	94 113	98 109	99 981	108 324	118 727	128 411	133 395	133 490	0,1%

Source: CCQ, avril 2007.

Tableau C 4

Nombre d'heures travaillées par les salariés selon la région de domicile, 1997-2006
(en milliers)

Région	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
										Nombre	Variation
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	2 170	2 262	2 404	2 884	2 376	2 849	3 737	3 915	3 966	3 960	-0,1%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4 615	4 544	5 597	7 452	5 339	4 551	5 083	6 078	5 593	5 914	5,7%
Québec	11 039	10 648	12 041	13 186	13 365	15 213	16 955	18 574	19 976	20 163	0,9%
Mauricie-Bois-Francis	4 910	4 932	5 380	6 077	5 687	6 597	7 623	7 312	8 111	8 604	6,1%
Estrie	2 472	2 710	3 281	3 563	3 392	3 668	3 911	4 257	4 399	4 584	4,2%
Grand Montréal	37 015	42 005	46 094	50 180	52 879	58 445	64 095	71 506	74 697	71 950	-3,7%
Île de Montréal	8 574	9 884	10 831	11 779	12 506	13 418	14 198	15 514	15 637	14 211	-9,1%
Montérégie	13 663	14 976	16 438	17 870	18 527	20 641	22 803	25 613	26 937	26 508	-1,6%
Laval-Laurentides-Lanaudière	14 778	17 146	18 825	20 531	21 845	24 386	27 095	30 379	32 123	31 230	-2,8%
Outaouais	2 261	2 094	2 606	3 151	3 592	3 765	4 399	4 593	4 522	4 286	-5,2%
Abitibi-Témiscamingue	1 424	1 149	1 029	1 348	1 207	1 421	1 632	1 891	2 169	1 629	-24,9%
Baie-James	14	3	5	54	7	48	114	76	105	91	-13,5%
Côte-Nord	2 169	2 008	1 868	2 236	2 028	2 392	3 265	3 986	2 393	2 153	-10,0%
Extérieur	200	159	197	292	219	214	276	220	249	214	-14,1%
Ensemble du Québec	68 288	72 515	80 503	90 424	90 092	99 163	111 089	122 408	126 178	123 548	-2,1%

Source: CCQ, avril 2007.

Nous pouvons constater que l'on retrouve, sur la Côte-Nord, des travailleurs dans la grande majorité des catégories d'emploi reliés à la construction.

Tableau C 16

Nombre de salariés par métier et occupation selon la région de domicile, 2006

Région de domicile	Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Québec	Mauricie-Bois-Francis	Estrie	Île de Montréal	Montérégie	Laval-Laurentides-Lanaudière	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Extérieur, et Baie-James	Total
Métier/occupation													
Briqueur-maçon	92	141	499	321	160	784	1 121	1 109	212	32	20	9	4 500
Calorifugeur	17	47	131	71	46	119	181	286	27	18	6	7	956
Carrelleur	46	35	279	81	80	357	336	386	75	18	12	3	1 707
Charpentier-menuisier	1 600	1 761	6 630	2 656	1 800	2 286	7 146	8 265	1 891	602	515	102	35 253
Chaudronnier	104	99	65	80	37	75	108	132	10	23	22	93	848
Cimentier-applicateur	46	59	387	153	66	402	348	567	80	26	18	18	2 169
Couvreur	130	127	576	380	236	588	943	1 322	294	35	20	9	4 660
Électricien	409	588	2 089	976	511	1 930	3 437	3 555	527	317	284	69	14 692
Ferblantier	102	156	598	245	131	391	855	1 110	138	52	36	13	3 827
Ferrailleur	71	47	129	61	31	145	153	257	34	18	34	12	992
Frigoriste	54	68	368	141	106	309	660	820	31	32	24	18	2 631
Gruier	64	68	143	85	35	85	196	216	43	35	71	10	1 051
Mécanicien d'ascenseur	7	8	109	15	9	177	213	186	23	5	0	69	821
Mécanicien de chantier	90	135	109	251	47	70	290	199	27	57	88		1 363
Mécanicien de machines lourdes	35	64	63	25	13	8	32	25	3	21	22	2	313
Mécanicien en protection-incendie	23	24	147	26	25	129	222	344	20	10	4	34	1 008
Monteur d'acier de structure	125	221	293	160	58	110	352	279	67	78	96	6	1 845
Monteur-mécanicien (utrier)	35	55	232	74	40	263	357	483	94	33	19	9	1 694
Opérateur de pelles mécaniques	266	397	888	355	234	138	806	798	142	144	150	10	4 328
Opérateur d'équipement lourd	468	440	984	488	190	306	1 004	1 051	236	218	199	24	5 608
Peintre	172	192	819	267	227	1 005	988	1 146	300	103	51	15	5 285
Plâtrier	20	96	538	144	122	464	565	760	209	19	10	7	2 954
Poseur de revêtements souples	57	49	212	40	26	154	203	238	86	20	12	7	1 104
Poseur de systèmes intérieurs	14	68	276	121	69	419	550	734	154	18	14	7	2 444
Serrurier de bâtiment	21	20	115	53	20	158	193	213	19	15	18	4	849
Tuyauteur	234	318	1 125	602	277	1 167	1 627	1 988	291	130	107	36	7 902
Total des métiers	4 300	5 283	17 804	7 871	4 596	12 039	22 885	26 469	5 033	2 079	1 852	593	110 804
Bouffeur et foreur	33	55	85	25	44	10	40	50	25	15	28	3	413
Manoeuvre	566	679	2 323	891	341	2 993	3 508	4 356	971	243	528	169	17 568
Main-d'oeuvre de lignes	160	164	330	131	39	57	212	251	32	42	79	24	1 521
Soudeur	33	75	112	116	46	103	199	184	31	34	30	7	970
Autres occupations	158	335	408	152	89	207	255	304	43	77	148	38	2 214
Total des occupations	950	1 308	3 258	1 315	559	3 370	4 214	5 145	1 102	411	813	241	22 686
Total des salariés	5 250	6 591	21 062	9 186	5 155	15 409	27 099	31 614	6 135	2 490	2 665	834	133 490

Source: CCQ, avril 2007.

Nous appuyons donc le promoteur dans sa volonté de favoriser les travailleurs de la région immédiate. Il en a été ainsi dans la réalisation des derniers chantiers majeurs de la région.

Ce genre de projet revêt un attrait majeur pour le recrutement de la main-d'œuvre considérant sa durée de vie annoncée et l'utilisation de la nouvelle technologie. Cependant, le manque de disponibilité de main-d'œuvre nous inquiète pour la phase exploitation. Déjà les compagnies minières existantes ont certaines difficultés à recruter du nouveau personnel. CLM devra mettre en place des stratégies qui favoriseront la venue de nouveaux travailleurs.

Au cours des derniers chantiers importants de la région, les travailleurs innus ont participé à la réalisation des travaux par la mise en place de clauses particulières permettant leur embauche. Il faut s'assurer qu'il en sera de même dans le cadre de ce chantier. La collaboration Employeur-Syndicat-Innu est nécessaire pour permettre d'en arriver à une telle entente.

Impacts pour la région de Sept-Îles

Tel que présenté précédemment, le projet va générer des retombées pour les entrepreneurs, les fournisseurs et les travailleurs. Mais les retombées se feront également dans les communautés situées près des différentes installations dont Fermont, Wabush et Labrador City ainsi que pour l'ensemble de la Côte-Nord.

Comme il est prévu que le concentré soit acheminé par chemin de fer jusqu'aux installations portuaires de Sept-Îles, certains travaux devront être exécutés afin de pouvoir répondre à cette nouvelle demande. Cela permettra de consolider les actions et les investissements des dernières années de l'Administration portuaire de Sept-Îles et de maintenir le positionnement stratégique de cette dernière sur l'échiquier mondial.

Rappelons que le Port de Sept-Îles comprend douze quais dont six appartiennent à l'Administration portuaire de Sept-Îles. On y manutentionne en moyenne environ 23 millions de tonnes de marchandises annuellement dont principalement le minerai de fer provenant des installations des compagnies minières IOC et Wabush ainsi que les intrants et extrants d'Aluminerie Alouette.

L'Administration portuaire de Sept-Îles, profitant des avantages naturels de la Baie de Sept-Îles, se donne pour mission de demeurer un agent important de développement en fournissant des installations adéquates, et en dispensant des services efficaces dans un cadre de partenariat et de développement durable.

Une entente devra cependant être conclue par CLM avec la compagnie qui exploite le chemin de fer reliant Labrador City à Sept-Îles soit la Quebec North Shore and Labrador Railway (QNS&L).

Il y a déjà une entente entre le QNS&L et la compagnie Mines Wabush qui exploitent une mine à Wabush au Labrador pour le transport du minerai jusqu'aux installations de la compagnie à Sept-Îles pour être transformée.

Relations avec les autochtones

Nous ne désirons pas intervenir dans le débat actuel quant aux droits ancestraux revendiqués par les communautés autochtones. Nous désirons plutôt faire ressortir les réussites lors de collaboration entre la communauté innue de Uashat mak Maliotenam et les intervenants de la région de Sept-Îles.

Depuis plus de 15 ans, nous travaillons en étroite collaboration avec la communauté Innu de la région de Sept-Îles pour la réalisation de nouveaux projets. Nous avons su œuvrer à maximiser les retombées pour nos différentes communautés. Par exemple, lors de la réalisation du projet hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite, les autochtones sont demeurés présents du début à la fin de ce méga chantier. Ce fut une occasion de permettre à certains de ceux-ci d'obtenir les cartes nécessaires pour travailler sur un chantier régié par le décret de la construction. Ainsi, une vingtaine de personnes ont obtenu cette fameuse carte. De plus, des sommes ont été consenties à la communauté pour favoriser son développement. Des co-entreprises ont été créées et nous avons soutenu l'octroi de contrats directement confiés à des entrepreneurs autochtones.

Plus récemment, lors de la réalisation de la phase 2 d'Aluminerie Alouette, les Innus et les intervenants de Sept-Rivières ont fait front communs afin d'obtenir la réalisation de ce projet. Cela a permis un investissement de 1,4 milliard de dollars et la création d'emploi pour les travailleurs de la construction dont une trentaine de travailleurs autochtones. De plus, la compagnie s'est engagée à embaucher au moins 30 travailleurs pour sa phase d'opération et ceux-ci sont toujours présents dans les opérations d'Aluminerie Alouette. Certains contrats ont été négociés de gré à gré avec des entrepreneurs autochtones.

Il faut également souligner que des démarches ont été entreprises afin de sensibiliser les membres de la communauté à la possibilité de créer des emplois dans le secteur de la transformation de l'aluminium.

Ces expériences passées démontrent qu'avec une volonté commune nous sommes capables d'en arriver à des résultats positifs pour les différents partenaires. Il s'agit d'être innovateur dans nos approches respectives.

Par exemple, au Cégep de Sept-Îles au cours des 10 dernières années, on dénombre plus de 500 diplômés Innus tant au niveau de la formation régulière que professionnelle. Cela démontre bien les avancés qui se font au fil des années quant aux opportunités pour ces communautés.

Le projet

Selon nous, ce bien va se réaliser dans un secteur bien circonscrit. Le déplacement de mort-terrain est très limité. De plus, le promoteur va pouvoir bénéficier d'infrastructures déjà en place et qui seront partagées avec les minières et autres entreprises déjà en place. Ce n'est pas comme les premières entreprises qui ont du mettre en place dans les années '50, les différents services et infrastructures, et ce selon des normes environnementales presque inexistantes. Le présent projet sera construit selon des normes environnementales plus sévères et avec les mesures d'atténuations qui s'imposent. Le projet a été conçu selon les technologies d'aujourd'hui donc avec des impacts beaucoup moins importants qu'auparavant.

Conclusion

La réalisation du projet développé par le promoteur CLM pour le Lac Bloom est un incontournable pour les intervenants de la région de Sept-Îles. Après avoir attendu près de 40 ans pour la mise en exploitation d'une nouvelle mine dans la région, il nous apparaît évident que ce projet voit le jour. Cependant, cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Dans le cadre du projet ACCORD (Action Concertée de Coopération Régionale de Développement), la Côte-Nord a été reconnue région leader au Québec du créneau Ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques (IPIMM) par la présence de 4 grandes entreprises d'extraction et de traitement du minerai de fer et fer-titane.

Parmi les axes de développement retenus, nous retrouvons l'axe *Exploration / Exploitation minière* qui vise à assurer la pérennité des entreprises existantes et la venue de nouvelle entreprise.

Nous retrouvons également dans le Plan de développement 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord à l'intérieur de l'axe #1 de « *Mettre en valeur le riche potentiel des ressources naturelles pour stimuler la prospérité de la Côte-Nord* » et la priorité suivante : « *Favoriser l'augmentation des activités d'exploration minière et le développement des projets miniers* ». Force est de constater que pour les différents intervenants de notre région, le développement d'entreprises minières est une priorité.

Nous désirons travailler en collaboration avec les différents intervenants pour la réalisation de ce projet qui permettra de consolider le développement minier dans la région. Déjà le promoteur a démontré une volonté de mettre en place un comité de retombées économiques qui permettra de maintenir un lien étroit entre les différents intervenants dans ce dossier et ce, afin de réagir rapidement aux situations particulières.

Il y a une fenêtre d'opportunité qui est présente pour le promoteur. Le contexte mondial du marché du fer est actuellement très favorable. Les experts prédisent que cela devrait durer encore quelques années. De plus, considérant le climat de cette région, la période de construction est limitée. Contrairement à d'autres régions du Québec, la période propice se limite à environ 6 mois par année. Donc tout retard dans l'obtention des autorisations pourra avoir des impacts plus grands pour le promoteur.

Les actions du promoteur nous permettent de croire que nous avons un projet réaliste pour la région de Fermont qui permettra d'atténuer sa désignation de ville «mono entreprise» et ainsi relancer un secteur de la Côte-Nord où les occasions d'investissements ont été très limitées au fil du temps.